



# UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 ou 81132 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA Eurométropole : [unsa.syndicat@strasbourg.eu](mailto:unsa.syndicat@strasbourg.eu)

Site UNSA Eurométropole: <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67: <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

## INFOS DERNIÈRES

N° 823 - 12 décembre 2016

### Des avancées pour les policiers municipaux

Dans le cadre d'un **préavis de grève** déposé pour les **policiers municipaux** les **12 et 13 décembre 2016**, l'**Intersyndicale CFDT-CGT-FO-UNSA** a été reçue le **9 décembre 2016** par la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la **Police Municipale et du Stationnement**.

Les discussions, qui ont duré près de deux heures, ayant abouti à des **avancées**, le **préavis de grève** a été **levé**.

Voici les principaux **engagements** qui ont été pris par écrit par l'administration :

#### Organisation du marché de Noël 2016

- Attention particulière pour vérifier qu'aucun policier municipal ne reste plus de 2h30 en statique;
- Date de fin des horaires particuliers «marché de Noël» au 25 décembre 2016 à 5h00 (*au lieu du 2 janvier 2017*);
- Renforcement de la signalisation «interdiction de stationnement», aux fins de réguler l'activité de mise en fourrière (*particulièrement chronophage, au détriment des missions de sécurité*);
- Autorisation pour tous les policiers municipaux de se garer au parking P1 du centre administratif, entre 12h00 et 13h00, dans la limite des places disponibles (*à partir du 12 décembre 2016, jusqu'au 24 décembre 2016*).

#### Fonctionnement du service

- Listage des problématiques de terrain (*zones non couvertes, fonctionnement des radios, interopérabilité avec la Police Nationale, etc...*);
- Instauration de rencontres régulières entre la direction et les représentants syndicaux;
- Mise en oeuvre à court terme de certaines mesures (*accès aux plannings, affichage des noms sur les radios*).

#### Chantiers "ressources humaines"

- Les deux directions rencontreront à nouveau l'intersyndicale, au plus tard le **15 février 2017**, pour discuter des conditions d'ouverture à un nouveau **calibrage** du grade de **brigadier chef principal** (*tenant compte notamment de l'ancienneté dans le grade de brigadier et des départs à la retraite*).

Les situations individuelles de départ à la retraite imminent pourront être traitées dans le cadre de la CAP du 13 décembre 2016 et la faisabilité d'une CAP «de rattrapage» est mise à l'étude;

- La **perte de rémunération** liée à un **accident du travail** fera l'objet d'un **calendrier de discussions** précis et d'une **méthode** (*critères, cadre réglementaire*) partagés à l'occasion de la réunion de la **mi-février**.

#### Concours de rédacteur

L'arrêté du **30 novembre 2016** portant ouverture de la **session 2017** des **concours externe, interne et troisième voie de rédacteur territorial** a été publié au Journal Officiel du **11 décembre 2016**.

Les **concours** sont **organisés** par le **Centre de gestion du Haut-Rhin** pour les centres de gestion de l'interrégion Est conventionnés.

#### Retrait des dossiers :

7 février 2017 - 15 mars 2017

#### Dépôt des dossiers :

avant le 23 mars 2017

Le **nombre de postes** ouverts est au total de **110**, répartis comme suit :

- concours externe : 43,
- concours interne : 55,
- concours de 3ème voie : 12.